

## LE MONDE ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

MONTRÉAL, 23 JUIN 1900

PUBLIE PAR LA

Cie d'Imprimerie "Le Monde Illustré"

42, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTRÉAL

## ABONNEMENTS :

UN AN, \$3.00 . . . . . 6 MOIS, \$1.50  
4 MOIS, \$1.00 . . . . . Payable d'avance

## NOTRE NUMÉRO-SOUVENIR

Notre prochain numéro surpassera tout ce que nous avons publié jusqu'à ce jour. Il contiendra sept grandes compositions canadiennes originales, expressément faites pour nous, par les célèbres artistes suivants : MM. Julien, Brodeur, Labelle, Barré, Massicotte, Delfosse et Savard, et le groupe des portraits de ces artistes par M. Alphonse Venne, ainsi que des notes biographiques.

Nos lecteurs auront là une idée exacte du savoir faire de nos meilleurs dessinateurs. Cet essai, sans précédent, nous vaudra certainement une augmentation considérable de notre tirage, aussi prions-nous nos lecteurs et nos dépositaires de donner leur commande d'avance, afin que nous puissions satisfaire tout le monde.

MM. les annonceurs devraient nous faire parvenir la copie de leurs annonces avant le 21 juin, si c'est possible.

Ce numéro extraordinaire sera en vente le 26 juin courant.

## NOTES DE LA DIRECTION

Amateurs photographes, préparez-vous pour notre concours du mois de juillet prochain.

Nous prions nos lecteurs de lire attentivement les conditions du concours. Nous ne demandons pas seulement le nom des auteurs, nous voulons aussi les titres des ouvrages.

Notre numéro spécial paraîtra la semaine prochaine. C'est un numéro unique dans les annales du journalisme canadien. Les premiers artistes canadiens-français du pays y donneront chacun une composition typique.

Notre circulation augmente chaque semaine, nos efforts pour mieux faire sont récompensés et nous continuerons à suivre le programme que nous nous sommes tracé. Le doyen des journaux illustrés de langue française en Amérique va battre la marche à ses confrères.

Nous avons conclu des arrangements qui nous permettent d'annoncer à nos lecteurs que nous commencerons prochainement à publier une galerie canadienne de premier ordre. Tous nos hommes célèbres défilent sous les yeux de nos lecteurs. Ces portraits seront dessinés à la plume par un de nos meilleurs artistes et pourront être encadrés avec avantage. Il faut conserver le souvenir de nos célébrités.

## GRAND CONCOURS

OUVERT A TOUS LES LECTEURS DU "MONDE ILLUSTRÉ"  
DU 1ER AU 30 JUIN

Nos écrivains ont publié plusieurs bons ouvrages. Nous avons cru qu'il serait intéressant de savoir quels sont les meilleurs qui ont paru jusqu'à ce jour. Cela aiderait dans leur choix les gens qui veulent consacrer un coin de leur bibliothèque aux livres canadiens. En ce temps de réveil littéraire, nous avons cru qu'il serait à propos d'ouvrir un concours afin d'être fixé sur ce point.

**Quel est, d'après vous, le meilleur choix de dix ouvrages produits par des écrivains Canadiens-français ?**

Nous n'exigeons pas de commentaires. Nous ne voulons qu'une liste des dix ouvrages que vous considérez comme les meilleurs et les plus propres à faire partie d'une bibliothèque de famille.

Aux auteurs des douze meilleures réponses, nous accordons les prix suivants :

1er prix, \$5.00 ; 2me prix, un an d'abonnement ; 3ème prix, six mois d'abonnement ; 4ème prix, quatre mois d'abonnement ; 8 autres prix : trois mois d'abonnement chacun.

Les réponses doivent être signées d'un pseudonyme seulement. Le concours sera clos le 30 juin prochain et nous publierons dans le second numéro de juillet, les pseudonymes des concurrents qui auront mérité des prix. Les gagnants nous enverront alors leur véritable nom et la copie de la liste primée.

Les réponses seront jugées par un comité de trois personnes qualifiées.

Si peut-être ce concours paraît restreint, il sera suivi d'autres plus généreux : chaque abonné pourra donc espérer gagner un prix.

## ENTRE - NOUS

Pierre Corneille qui n'était pas un imbécile, paraît-il, a résumé dans un joli vers l'état d'âme de la femme qui veut ignorer la signification du mot "pardon."

"Que la vengeance est douce à l'esprit d'une femme !"

Nous venons d'en avoir une nouvelle preuve et les conséquences en ont été tellement tristes que le public s'en est ému avec raison et que les sympathies sont allées tout droit aux offenseurs en déplorant l'implacable quoique légale rancune de l'offensé.

L'an dernier, une femme, — mieux vaut ne pas la nommer — intenta une action en dommages contre deux voisins, mari et femme, pour injures verbales. Les défenseurs, très pauvres, demandèrent à la cour la permission de plaider *in forma pauperis*, mais cette faveur leur étant refusée, tous deux furent condamnés par défaut à payer à la demanderesse la somme de cent piastres et les frais et à défaut de ce faire à rester en prison jusqu'à parfait paiement, ce qui dans le cas actuel équivalait à dire jusqu'à extinction de chaleur naturelle ou de pardon de la part de la demanderesse.

Mais celle-ci — la femme qu'on ne nomme pas — voulant jouir de la vengeance douce à l'esprit du sexe faible — fit, forte de son jugement, arrêter le représentant du sexe fort, le mari, et le fit conduire en prison. C'était son droit, droit féroce, et elle en usa, malgré les supplications de la femme, à genoux, en pleurs, demandant au milieu de ses sanglots l'ultime grâce de lui permettre de payer une piastre par semaine.

L'homme, le mari, le chef de famille, le pivot de ce petit monde pauvre, s'en fut donc en prison, — il le fallait bien — de par la demande expresse de la femme offensée et qui usait de son droit.

Elle avait raison légalement, toujours, c'est évident, mais cette injure verbale dont elle se plaignait et pour laquelle la cour lui accordait cent dollars de dommages et les frais quelle était-elle ? Nous l'ignorons, nous voulons l'ignorer, mais cette femme devait savoir que

l'homme et sa compagne qu'elle poursuivait n'avaient pas un sou vaillant, et si elle a poussé les choses jusqu'au bout, jusqu'à l'emprisonnement de ses calomnieux, c'est purement, spécialement, seulement, absolument par esprit de vengeance.

Est-ce bien ?

Vous ne le croyez pas et vous avez raison.

Soyons logiques et charitables. Cette femme calomniée est bonne chrétienne, et, matin et soir, fait sa prière, cette adorable prière que nous faisons tous, et dit en s'agenouillant ! "Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés," et, c'est cette même femme, cette chrétienne qui, d'un pas léger, va satisfaire sa vengeance en faisant emprisonner l'homme qui l'a offensée.

Est-elle vraiment sincère, quand elle prie ?

Mais, ce n'est pas tout ; la même femme, deux jours après l'arrestation et l'emprisonnement de l'homme, fait arrêter, sur sa demande expresse, l'épouse du malheureux, mère de cinq enfants, dont le dernier vient de voir le jour.

"Que la vengeance est douce à l'esprit d'une femme."

Le nouveau né doit suivre sa mère, la plaignante n'avait que du fiel à lui donner et c'est du lait qu'il lui fallait à ce petit, et c'est peut-être d'un cœur léger que l'offensée s'endormit ce soir-là en demandant à Dieu de lui pardonner ses offenses comme...

Et pendant que cette femme faisait des rêves d'or et de vengeance satisfaite, trois êtres étaient en prison et quatre enfants, le reste de la famille, criaient famine et demandaient leurs parents.

C'est tout. L'histoire finit là, les uns sont en prison, les autres, on ne sait où, et la plaignante, la femme calomniée, — peut-être, car il n'y a pas eu de défense, — se délecte dans sa vengeance.

Eh bien ! non, ce n'est pas fini.

Au-dessus des tribunaux, qui ne font qu'appliquer la loi, au-dessus des mandats d'emprisonnement, au-dessus des huissiers, policemen et autres gens, il y a la conscience publique qui s'insurge, non devant la loi, mais contre cette féroce qui vient de diablement compromettre sa réputation qui n'avait peut-être — toujours peut-être — été qu'effleurée dans une discussion ou un racontar de portière.

\*.\* Les injures verbales ! Sont-elles toujours vaines, sincères, vraiment pensées ?

Je ne le crois pas.

Un jour, il y a quelque vingt ans de cela, nous étions réunis une douzaine de tous les âges, quand, dans le cours d'une discussion, l'un dit à l'autre :

— Monsieur, vous êtes un imbécile, un crétin, etc.

— En êtes-vous bien sûr ?

— Oui, je vous le répète, vous êtes un...

— Très bien ! En face de tous ces messieurs, voici une bible, et notre ami X... est juge de paix, voulez-vous jurer sur les saints Evangiles qu'en votre âme et conscience et au meilleur de votre connaissance vous croyez que je suis un imbécile, un crétin, etc.

— Mon cher, je ne veux pas jurer cela, mais je paie la traite.

On avait affaire à deux hommes d'esprit, mais si une femme avait été un de ces deux hommes ? !

On se battrait encore !!!

\*.\* On trouve toujours quelque chose d'intéressant dans les livres bleus.

Je viens de feuilleter le dernier rapport du surintendant de l'instruction publique et j'ai voulu me rendre compte de la moyenne du traitement des instituteurs et des institutrices, sujet qui mérite d'attirer notre attention.

C'est le comté de Sherbrooke qui figure en tête avec honneur.

Instituteurs laïques brevetés.....	\$610
— — — non brevetés.....	700
Institutrices laïques brevetées.....	201
— — — non brevetées.....	154

Les instituteurs non brevetés reçoivent plus que leurs confrères brevetés. Pourquoi ?